

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015

PROCES VERBAL

L'an **deux mil quinze, le trente et un mars à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation du 23 mars 2015, sous la présidence de M. Sylvain LAUNAY, Maire.

Présents : Sylvain LAUNAY, Vincent DOUVENOULT, Anne GUIHAIRE, Fabrice RADIGUE, Pierrick CHASSARD, Fanny VAAST, Isabelle GUIMONT, Natacha PERRIER, Stéphane GUILBERT, David MARY, Anthony DA SILVA, Pierre LE CLERC, Valérie LE JEUNE, Christèle BESNIER, Lucie LARONCHE.

M. Pierre LE CLERC est nommé secrétaire de séance.

1 TAUX D'IMPOSITION 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant qu'aucune augmentation n'a été pratiquée depuis 1997, que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population et qu'augmenter les taux d'imposition permettraient de dégager un produit fiscal attendu pour 2015 de 188 892.00 €.

Considérant que l'augmentation des taux permettrait aussi à la municipalité d'anticiper la baisse de la dotation globale de fonctionnement annoncée par le gouvernement.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes directes locales, à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Après analyse des différents documents financiers et l'avis de la commission finances, le Maire propose d'augmenter les taux de ces trois taxes comme suit :

TAXES	TAUX 2014	TAUX 2015
Taxe d'habitation	9.03 %	9.94 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5.93 %	8.42 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	12.58 %	13.85 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 13 voix pour et 2 voix contre, considérant le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget, décide d'augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM :

- Taxe d'habitation : 9.94 %
- Foncier bâti : 8.42 %
- Foncier non bâti : 13.85 %

2 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2015

Le conseil municipal, sur proposition de la commission finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement des subventions suivantes en faveur de :

Anciens combattants	200
CAUE	150
Club de l'amitié	550
Comice agricole	130
Lonrai Activités Loisirs	500
Le Rayon d'Ecouves	500
Comité des Fêtes de Lonrai	500
Kumpania	200
ASPJ	500
RN12	200
Fédération Groupement des Nuisibles	100
Lonrai Patrimoine	350
<u>Provision</u>	320
TOTAL	4 200
CCAS de LONRAI	4 000
TOTAL GENERAL	8 200

3 BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Monsieur le Maire fait état des résultats de l'année 2014 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	510 635.67
Recettes de fonctionnement	<u>595 992.36</u>
Excédent 2014	85 356.69
Excédent 2013 reporté	<u>61 938.65</u>
Excédent total de fonctionnement	<u>147 295.34</u>

INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	429 475.76
Recettes d'investissement	<u>251 758.15</u>
Déficit 2014	-177 717.61
Excédent 2013 reporté	<u>198 279.96</u>
Excédent total d'investissement	<u>20 562.35</u>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'année 2014 :

Compte 1068 (affectation de l'excédent de fonctionnement)	100 616.00 €
Compte 002 (excédent reporté en fonctionnement)	46 679.34 €
Compte 001 (excédent reporté en investissement)	20 562.35 €

4 BUDGET COMMUNAL - BUDGET PRIMITIF 2015

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges générales	132 690	Atténuation de charges	1 500
Charges de personnel	161 000	Produits des services	16 600
Charges de gestion courante	195 200	Contributions directes	417 128
Atténuation de produits	30 062	Dotations, participations	166 848
Charges financières	40 329	Loyers, produits divers	16 000
Dépenses imprévues	2 000	Produits financiers	500
Virement à l'investissement	103 974	Excédent 2014	46 679
TOTAL	665 255	TOTAL	665 255

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Remboursement emprunts, dettes	67 185	Dotations	206 616
Frais d'études, logiciels	2 550	Subventions	25 893
Outillage, jardinières, aménagements divers salle	49 685	Cautions	875
Travaux (salle, voirie, effacement réseaux...)	235 500	Virement du fonctionnement	103 974
Dépenses imprévues	3 000	Excédent 2014	20 562
TOTAL	357 920	TOTAL	357 920

Le conseil municipal adopte le budget primitif 2015, à l'unanimité.

5 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LE SIVOS

Il est proposé de renouveler la disposition du SIVOS de Lonrai, Colombiers, Cuissai, Saint Nicolas des Bois, d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, qui arrive à expiration le 01^{er} avril 2015.

Considérant que la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires à augmenter la charge de travail incombant à l'agent, le Maire propose de passer de 12/35^{ème} à 15/35^{ème} de son temps, pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **donne** son accord sur la mise à disposition du SIVOS de Lonrai, Colombiers, Cuissai, Saint Nicolas des Bois d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à raison de 15/35^{ème}, à compter du 1^{er} avril 2015, pour une durée de 3 ans,
- **approuve** les termes de la convention de mise à disposition de personnel, tels que présentés,
- **autorise** Monsieur le Maire ou son délégué à signer ladite convention à intervenir avec le SIVOS de Lonrai, Colombiers, Cuissai, Saint Nicolas des Bois, ainsi que tous documents utiles relatifs à ce dossier.

6 SUPPRESSION D'UN POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE A TEMPS COMPLET

Les adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe ayant 2 ans d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon, et comptant 5 ans de services effectifs dans le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, peuvent être promus au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

M. le Maire propose de créer un poste d'adjoint principal technique 1^{ère} classe pour permettre l'avancement à ce grade d'un adjoint technique de 2^{ème} classe, sous réserve de l'avis de la commission administrative paritaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, par 12 voix pour et 3 abstentions, décide :

- **de supprimer** un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, au 31 mars 2015,
- **de créer** un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, au 31 mars 2015.

7 NUMEROTATION DES HAMEAUX

Vu la demande formulée par les services de la Poste ;

Vu la demande formulée par les habitants ;

Considérant qu'il est nécessaire pour faciliter les démarches administratives des habitants, pour l'acheminement du courrier avec précision, ainsi que pour l'intervention des services de secours et d'urgence, de mieux localiser les habitations.

Eu égard à l'article L 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à la Collectivité de procéder à la numérotation des habitations.

Après l'avis de la commission travaux, Monsieur le Maire propose la numérotation des habitations des hameaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE** de procéder à la numérotation des habitations des hameaux
- **ACCEPTE** l'état récapitulatif et l'état détaillé joints à la présente délibération
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à cette numérotation sont inscrits au budget
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour les formalités à accomplir

Il est précisé qu'une plaque de numéro sera donnée aux propriétaires concernés. Cette dernière devra être apposée de façon visible de la voie publique. Pour information, il est rappelé que les services de la Poste doivent pouvoir distribuer le courrier sans pénétrer sur une voie privée.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Réunion** : le prochain conseil est fixé le 12 mai.
- **Télérelevé GrDF** : l'installation de l'équipement de télérelevé en hauteur sera à l'église.
- **Repas du 8 Mai** : le repas sera gratuit pour les conseillers.
- **CUA** : un nouveau groupe de travail « déchets » est mis en place.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22 heures 40.

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2015 – DELIBERATIONS

- 1 Vote des taux d'imposition 2015
- 2 Attribution des subventions 2015
- 3 Affectation du résultat 2014
- 4 Budget Primitif 2015
- 5 Renouvellement de la convention de mise à disposition du personnel avec le SIVOS
- 6 Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- 7 Numérotation des hameaux

Sylvain LAUNAY

Vincent DOUVENOULT

Anne GUIHAIRE

Fabrice RADIGUE

Isabelle GUIMONT

Stéphane GUILBERT

Pierre LE CLERC

Natacha PERRIER

David MARY

Anthony DA SILVA

Valérie LE JEUNE